

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, JANICHON, BLANC, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, GUDET, CHAMBAUD

Excusés : Pierre MILLET, Francis PESTELLE, Pascal MANGUELIN

Pouvoir : Pascal MANGUELIN a donné pouvoir à Patrick JANICHON

Secrétaire de séance : Pierre MICHAUD

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 27 février dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1205 d'une superficie de 599 m², pour un montant de 181.000,00 euros.

3) APPROBATION DU PLU ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Madame D'ALMEIDA présente un diaporama indiquant les modifications majeures apportées sur le zonage du PLU de la commune depuis l'arrêt du projet et tenant compte des avis des services et de l'enquête publique. Les modifications portent sur le redimensionnement de la zone 2AU, sur des précisions concernant les OAP avec un zonage en 1AU, le reclassement d'une zone UB en UEp et d'une zone naturelle en zone agricole. Ces modifications ont eu pour conséquences des modifications au sein des différents documents constituant le PLU et notamment le rapport de présentation et le règlement afin que tous ces documents soient cohérents entre eux. C'est cette étape qui a constitué un long travail de relecture et de correction. Au niveau des zones 1AU et 2AU il a bien été spécifié que l'ouverture de ces zones à l'urbanisation est conditionnée par la construction d'une nouvelle station d'épuration et à son bon fonctionnement.

Mme D'ALMEIDA précise que la majorité des remarques faites par les services ont été prises en compte. Par ailleurs, la modification de la zone 2AU a engendré une modification du zonage d'assainissement.

Le Maire insiste sur la volonté affichée dans ce PLU de maîtriser l'urbanisation, de « grenelliser » le PLU, de préserver l'agriculture, l'environnement et le patrimoine bâti.

Après discussion et échanges le PLU et le zonage d'assainissement tels qu'ils ont été présentés sont approuvés à l'unanimité.

2-Vote du Compte administratif 2017 et du budget primitif 2018 ASSAINISSEMENT

Joël Fagni prend la parole et donne les résultats 2017 du budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2017, qui n'appelle ni observation ni réserve ;
- Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.

Après que le Maire ait quitté la salle, M. Michel ALBERTI 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement -002 Excédent de 772 557.67 euros

Section d'Investissement -001 Excédent de 200 184,03 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
-

Valérie MULTON donne lecture du budget primitif d'assainissement 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 838 557, 67 euros
- section d'investissement : 1 371 041,70 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 838 557.67 euros
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement qui s'équilibre à 1 371 041.70 euros

3- Vote du compte administratif 2017 et vote du budget primitif 2018 Budget Principal

Joël Fagni prend la parole et donne les résultats 2017 du budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2017, qui n'appelle ni observation ni réserve ;
- Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.

Après que le Maire ait quitté la salle, Mr Michel ALBERTI 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement 002 Excédent de 684 009.11 euros

Section d'Investissement 001 Excédent de 23 871,31 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Valérie MULTON présente au Conseil le projet de budget primitif communal 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 1 242 867,42 euros
- section d'investissement : 853 824,42 euros
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 242 867,42 euros
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement qui s'équilibre à 853 824,42 euros
-

Nathalie Dechavanne fait remarquer que beaucoup de lignes budgétées ne sont pas dépensées.

Un débat s'ouvre sur l'augmentation des impôts locaux.

Stéphane Lapalud fait remarquer qu'il faut être vigilant car on risque de se retrouver en difficulté quand la taxe d'habitation sera supprimée.

Un vote est organisé à main levée.

-9 Voix pour le maintien des taux actuels

-4 Abstentions

Les taux qui seront appliqués pour 2018 sont :

- taxe d'habitation : 12,55%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,18 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,86 %

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018. Le montant du produit fiscal attendu pour 2018 s'élèvera à 284 327,00 euros

4) Points sur les travaux

-La Rénovation de l'appartement au-dessus de l'école maternelle est effectuée par les employés communaux. Cet appartement est prévu à la location à partir de mai .

-Parking :Travaux prévu pour l'Enfouissement des lignes à partir du 9 avril prochain durant une période de 2 mois

-Les travaux de consolidation du garage du lavoir sont terminés

5) Point sur les logements : La commune subit une vague de départ suite à la mise en location des appartements de la Semcoda.

- Les deux appartements au-dessus de l'école primaire
- l'appartement de Madame Perret (décédée)
- l'appartement au-dessus de l'école maternelle
- l'appartement (1^{er} étage) place du marché qui se libérera le 1^{er} Mai prochain.
- 2 appartements à la gendarmerie

Le Maire informe le conseil qu'il a fait visiter l'appartement « Cuivre en Dombes » à une jeune Ostéopathe qui cherche un local pour s'installer.

Il demande au Conseil un accord de principe pour changer de destination ce local en local commercial si cette dernière donne son accord.

Résidence des Platanes. Il informe le Conseil que l'avis d'un architecte sera demandé pour discuter d'un éventuel changement de destination du RDC de la résidence les Platanes

6) Comptes Rendus de Réunions

-Assemblée Générale des Pompiers

Bilan de cette Assemblée par Stéphane Lapalud présent :

Bilan équilibré. Il se pose la question de l'emplacement de la farfouille qui a lieu le 4^{ème} dimanche de septembre si les travaux du parking ne sont pas terminés.

Quelques chiffres : 89 interventions en 2017 et 50 en 2016

-Réunion annuelle avec la gendarmerie

40 gendarmes pour 8 communes

Michel Alberti indique que d'après les gendarmes, la proportion de cambriolages nocturnes n'a pas augmenté depuis la suppression de l'éclairage la nuit.

Rappel : 10 morts sur le secteur en 2017, des mesures nouvelles vont être prises.

-Assemblée Générale du Pôle Enfance

Joël Fagni regrette le fait que seules 12 familles se sont déplacées.

Il a été noté une baisse de la fréquentation pour le périscolaire.

De plus le fait du retour à 4 jours va occasionner un problème d'organisation.

Pour compenser la hausse des subventions versées par les communes pour équilibrer le budget Pôle enfance, une hausse du prix des repas de 1 euro est envisagée.

-Communauté de Communes Centre Dombes

Le Compte rendu a été transféré aux Conseillers Municipaux. Le Maire a participé à la conférence des maires du 22 mars 2018 sur les compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes.

Questions diverses

-Démission de Francis Pestelle du Comité des Fêtes

-Bal des Conscrits : Pierre Michaud souligne la violence des agressions le soir du banquet.

Il est rappelle que le banquet des conscrits est un banquet privé ; il sera demandé de mieux sécuriser et de mieux encadrer pour les années futures.

-Course du cœur :La course du cœur s'arrêtera à Marlieux le samedi 31 avril à 4 heures du matin à Marlieux. Un spectacle sera organisé à la salle des fêtes en partenariat avec l'association du don d'organe « Alè .la Vie ».

-Michel Alberti rappelle que la mise en place d'enrobé sur les voies communales n'est pas terminée et deux autres samedis sont programmés.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 22 Mai prochain.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 heures.